



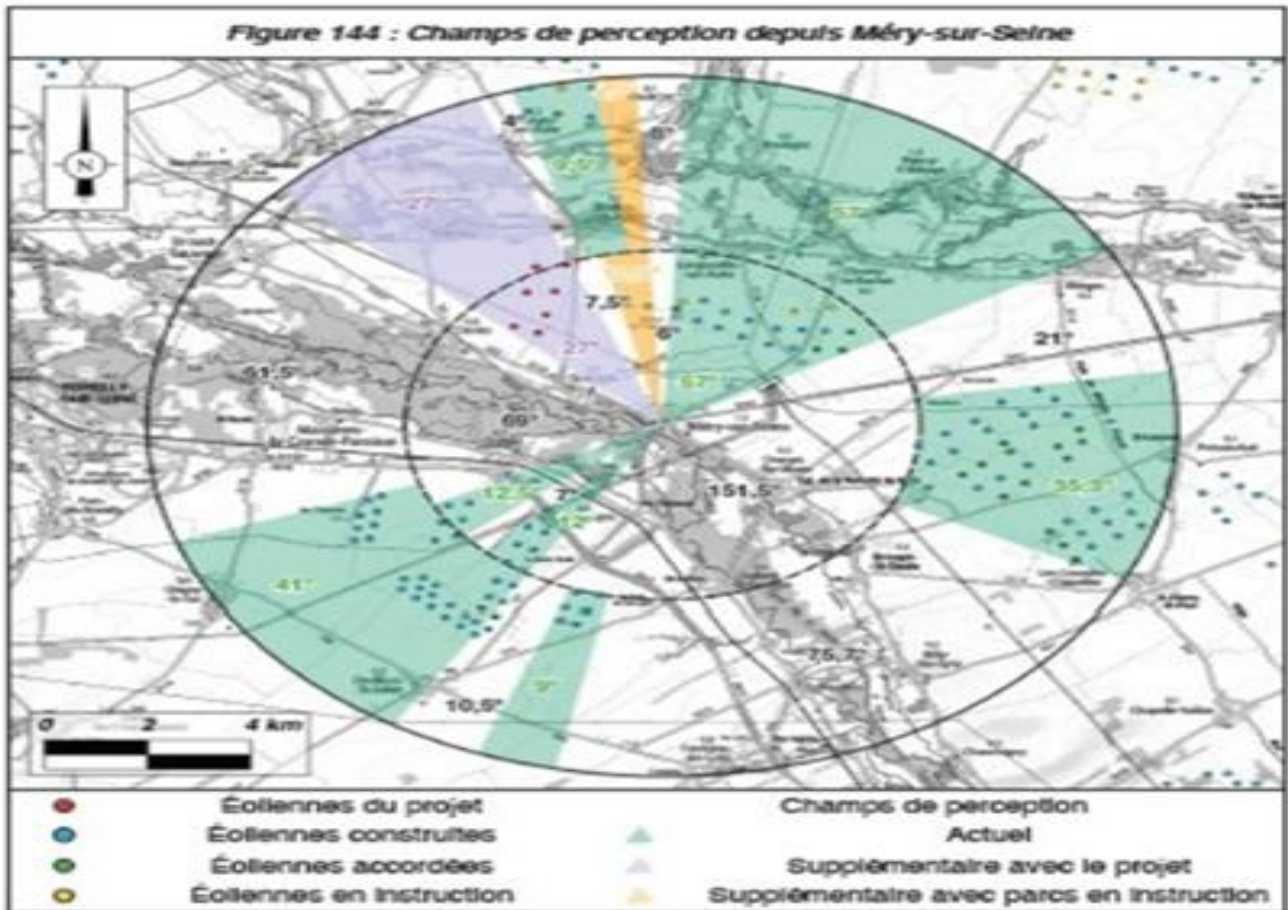
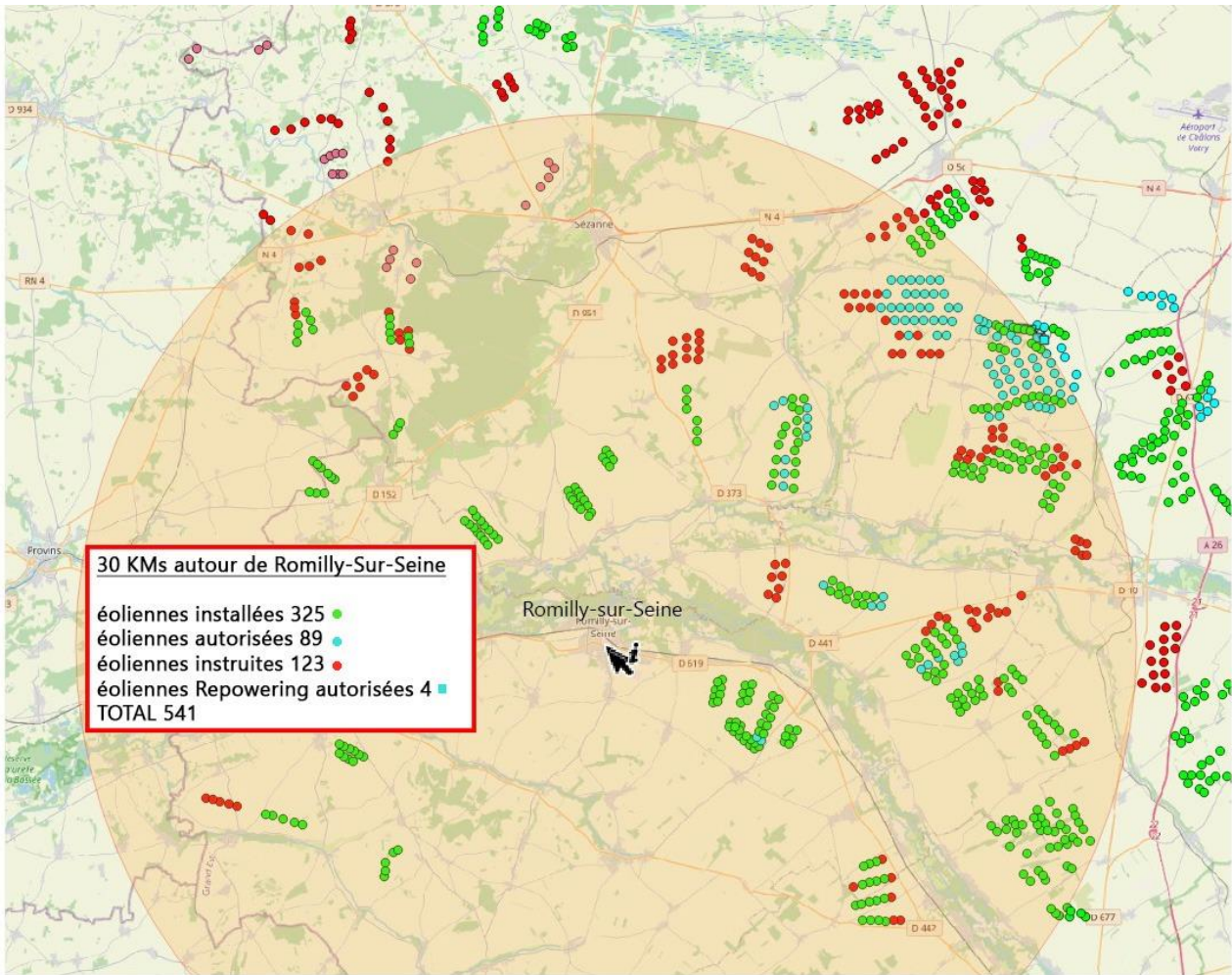
A Châtillon sur Morin, le 13 avril 2022

A Monsieur le commissaire enquêteur Monsieur Grammont Claude pour le projet éolien dit « de Rochebeau » sur les communes de Bagneux et Clesles.

Monsieur,

Suite à notre entrevue lors de l'enquête publique de Bagneux, je me permets comme convenu de vous faire quelques remarques dont nous avons parlés ensemble lors de mon passage pour représenter le collectif Environnement Champenois en Péril (ecep51.fr).

- La **SATURATION** pour minimiser cet effet, le porteur de projet présente des cartes qui ne sont pas actualisées avec celles de la DREAL et parfois même sur certaines, en occultant complètement les éoliennes de la région. J'ai peine à croire que le public puisse se rendre compte de l'effet d'ECRASEMENT et d'ENCERCLEMENT des villages concernés. Comme vous pourrez le constater bien d'autres éoliennes sont en cours d'instruction.



-La **BIODIVERSITE**, les OISEAUX ET CHAUVES-SOURIS sur le rapport de la MRAE est accablant sur certaines espèces en voie de disparition. En plein couloir migratoire et avec des variations de hauteur culminant à plus de 200m pour certaines éoliennes. Les zones de repos risquent fort de devenir inaccessibles pour certaines espèces et leur atterrissage fortement compromis sans risquer la collision avec des pales de plus en plus grandes. N'oublions pas les cigognes et cormorans devenues sédentaires en vallée de Seine.

<https://parlonssciences.ca/ressources-pedagogiques/les-stim-en-contexte/limpact-des-eoliennes-sur-les-oiseaux-et-les-chauves-souris>

Les chauves-souris elles aussi seront impactées et de ce fait "l'EUDEMIS tordeuse de grappes", insecte nuisible pour les vignes,

https://www.agro.basf.fr/fr/cultures/vigne/ravageurs_de_la_vigne/eudemis/ celui-ci pourrait bien desservir nos vigneron champenois soucieux d'éviter certains traitements de la vigne par soucis d'écologie dans une région riche, déjà, de 2300 éoliennes.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne de la Grande Plaine - contribution enquête publique

Date : Wed, 9 Feb 2022 10:15:21 +0100

De :> champagne.pierrepinard (par Internet) <champagne.pierrepinard@orange.fr>

Répondre à : champagne.pierrepinard <champagne.pierrepinard@orange.fr>

Pour : ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je suis défavorable à ce projet d'éolienne car il se trouve dans la zone d'exclusion de la charte UNESCO en se trouvant à moins de 10 km des premières vignes, or le potentiel du champagne et son impact positif sur notre vaste zone n'est plus à prouver, tant pour l'emploi que pour l'économie.

Cordialement,

D. Pinard, président de section locale du SGV de Sézanne

-La **DESINFORMATION**, là encore, aucune réunion d'information pour permettre aux habitants de peser le POUR et le CONTRE et ainsi être capables de mesurer les risques encourus à proximité d'un parc éolien.

-Aucune **CONSULTATION** pour AVIS des habitants comme ont pu le faire les habitants de Nesle la reoste avec 77% de NON et Châtillon sur Morin avec 82% de NON.

<https://www.lunion.fr/id337224/article/2022-01-30/les-habitants-de-chatillon-sur-morin-disent-non-au-projet-eolien> ... <https://abonne.lunion.fr/id315839/article/2021-11-23/les-habitants-de-nesle-la-reoste-appelles-aux-urnes-sur-un-projet-eolien>

Malgré la convention d'Aarhus aucun avis n'a été demandé aux habitants de Bagneux, et de Clesles

<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/la-convention-d-aarhus/article/la-convention-d-aarhus>

-L'IMPACT VISUEL, avec des éoliennes de 180m en « covisibilité » avec les coteaux champenois classés patrimoine mondial de l'UNESCO et cette magnifique vallée de Seine bordée par la voie verte censée faire découvrir aux touristes et randonneurs la nature et non des zones industrielles. A la croisée des chemins, les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, en partant de Sézanne, passant par Bagneux pour rejoindre Troyes ne pourront plus qu'apprécier des forêts d'éoliennes.

- **la pollution visuelle**, les conséquences de l'excès d'éclairage ne se limite pas à l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité.

<https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>

<https://www.tourisme-champagne-ardenne.com/decouvrir/deguster-du-champagne/sites-unesco-en-champagne-ardenne>

[Pour aller à Compostelle, passez par le Sud-Ouest marnais](#), Guillaume Tallon, L'Ardennais

(9/01/11)

« **Ce nouveau sentier passe par Montmort-Lucy et Sézanne. C'est un raccourci non négligeable** : les pèlerins gagnent six jours de marche par rapport au parcours « classique ».

A noter que **plus de 380 pèlerins ont été accueillis l'année dernière à la cathédrale de Reims. Un chiffre qui augmente chaque année.** Jusqu'à aujourd'hui, le pèlerin arrivant à la cité des sacres devait, pour se rendre en Bourgogne, passer par Châlons, Brienne-le-Château puis Troyes.

Ce parcours évite le bitume mais n'est pas le plus court. Des pèlerins belges et hollandais ne s'y trompaient pas et coupaient court dans la campagne marnaise, atterrissant au beau milieu du Sud marnais, parfois sans vraiment savoir dans quelle direction poursuivre leur chemin pour rejoindre la capitale auboise.

Aujourd'hui, un nouveau tronçon de ce raccourci vient d'être en quelque sorte défriché par Randonneurs et pèlerins 51 : de **Montmort-Lucy à Troyes, soit une centaine de kilomètres.** Deux d'entre eux, guide en main, ont noté ce qu'il convenait de corriger ou d'améliorer sur ce tracé. Ils ont aussi répertorié les possibilités d'hébergement pour les pèlerins (gîtes, hôtels) et les commerces.

« **Ces informations vont nous permettre d'éditer prochainement un fascicule qui sera remis aux pèlerins qui arriveront à Reims** », souligne Jean-Luc Pergent, marcheur sézannais qui a contribué à la définition de ce nouveau tracé.

À partir de Montmort, les pèlerins auront donc le choix de filer vers Baye, Lachy et Sézanne. Puis, cap au sud vers Vindey, Saudoy Barbonne et Anglure en suivant l'ancienne voie ferrée. Après Bagneux, à Clesles, les pèlerins suivront les rives du canal de la Haute-Seine jusqu'à Troyes. Dans

la préfecture auboise, les pèlerins en route vers Compostelle retrouveront le chemin de Vézelay. **Le fléchage de ce nouveau tronçon devrait avoir lieu prochainement.** »

- le **DEMANTELEMENT** des socles en béton des éoliennes, un arrêté pris le 22 juin 2020 et publié dans le journal officiel le 30 juin "introduit l'obligation de démanteler la totalité des fondations" mesures qui n'ont rien à voir avec le rapport du porteur de projet. Les 98% des éoliennes recyclées annoncés par la FEE et le ministre de la transition écologique qui, je vous le rappelle, précise lors d'une interview sur RMC que:

"Les pales d'éoliennes ne sont pas recyclables".

Lien vers la vidéo : <https://ecep51.fr/wp-content/uploads/2022/02/PJ3-pompili-pale-non-recyclable.mp4>

A la lecture des plusieurs centaines de pages présentées par le porteur de projet et la MRAE, vous comprendrez la difficulté pour le commun des mortels de pouvoir comprendre et lire ce genre de rapport en 4h pendant la semaine et pendant les heures de travail...

Enfin je vous rappelle la volonté du département de la Marne de stopper le développement éolien qui possède déjà 900 mâts, soit 6 fois la moyenne nationale et pour la région du Grand Est avec 2300 mâts sur 8000 en France le tout pour seulement 8% d'énergie intermittente produite et pour financer des groupes extérieurs a la France pourtant déjà « décarbonnée » bien plus que nos pays voisins.

<https://www.rte-france.com/en/eco2mix/power-generation-energy-source>

<https://app.electricitymap.org/map>

Nous espérons que vous prendrez la mesure de ces quelques remarques, que vous donnerez un "avis défavorable" à ce projet et que vous tiendrez compte du cadre de vie des habitants de Bagneux, de Clesles et des communes voisines, que nous devons protéger.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Letchimy Xavier
claudineboquet@orange.fr

Membre du collectif Environnement Champenois En Péril
ecep51.fr